

Mairie

Verdun
sur Garonne



Bienvenue
à
Verdun-sur-Garonne

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Verdun-sur-Garonne fait partie de la Communauté de communes Grand Sud Tarn & Garonne. Le village se situe dans le département du Tarn-et-Garonne, en Occitanie, dans le Sud-Ouest.

La commune d'une superficie de 36,26 km² se trouve à 26 km au sud-ouest de Montauban, à 40 km au nord-ouest de Toulouse et compte 4800 Verdunois en 2019.

Verdun-sur-Garonne était autrefois un port, le premier entre Toulouse et Agen, ses remparts sont imposants et donnaient à l'époque directement sur le fleuve Garonne. On peut d'ailleurs dire que Verdun est né de la Garonne.

L'existence de son port, ou plutôt ses ports car il y en a eu au moins deux, est connue depuis le XII^e siècle. Le port d'escale, pour la navigation fluviale, est cité à cette époque comme étant le premier après Toulouse dans le sens de la descente. L'importance de ce port s'est amenuisée avec la création du canal latéral, du pont et de la voie ferrée au milieu du XIX^e siècle.

Sur un méandre de la Garonne, l'île de Labreille est d'un grand intérêt écologique. Cet espace naturel sensible s'étend sur 32 hectares.

C'est une zone humide plantée d'arbres est classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique et elle est intégrée au réseau NATURA 2000.

Ce réservoir de biodiversité est un paradis pour la faune et la flore. Le site est conservé à son état sauvage, avec juste le discret coup de main pour le rendre accessible au public. Ici, place aux amoureux de la nature. Les véhicules motorisés en tous genres, 4X4, motos, etc, sont strictement interdits. Les sentiers de randonnées serpentent parmi les herbes hautes d'où émergent des bouquets de grande jussie (plante aquatique), armoise, ortie ; ils s'enfoncent entre peupliers, saules, frêne et noyers, sureau et fusain ; parfois, ils croisent hérons cendrés, canards colvert, pinsons, grives, libellules, chevreuils et ragondins. Ce lieu unique à la croisée des eaux fait également le bonheur des pêcheurs.

Le Parc de Garonne, créé en 2016 sur les berges de la Garonne, est entretenu en gestion différenciée.

C'est un lieu de vie sociale et d'échanges intergénérationnels, avec son city-stade, ses jeux divers, son aire de picnic, et un bâtiment baptisé La Garonnette. Il sert de base à de nombreux événements aussi parce qu'il partage son espace avec le Parc de Garonne. S'y déroulent fête de la musique, danse en extérieur, et animations de nombreuses associations...

Patrimoine

Le patrimoine architectural et mobilier de Verdun-sur-Garonne, c'est tout d'abord son église Saint-Michel, dont le début des travaux se sont déroulés en 1216. L'église Saint-Michel a été classée monument historique au 28 décembre 1910.

Elle renferme un orgue de 1767 construit par le facteur d'orgue toulousain Jean-François L'Épine dans un buffet du 17^e siècle agrandi. Le buffet et la partie instrumentale sont classés Monuments Historiques. Repris par Frédéric Junck pour le récit expressif, ainsi que le jeu du grand orgue en 1849. Restauré par Alain Leclère 1985, réparé par Patrice Bellet en 2000. Les anciens fonts baptismaux en plomb du XIII^e sont classés au titre mobilier par les Monuments historiques.

Il y a également le château, aujourd'hui privé, qui est surnommé « le château de la reine Margot » et ceci en référence à la légende qui dit que la reine Margot était envoyée dans ce château lorsqu'elle était punie par le roi. En réalité, le bâtiment actuel est beaucoup plus récent, il remonte au 19^e siècle. Il est cependant édifié sur l'emplacement d'un ancien château seigneurial où s'est déroulé en 1320 un épisode sanglant : le massacre des juifs (500 personnes) lors de l'insurrection dite « croisade des Pastoureaux ».

Désormais Verdun-sur-Garonne figure dans les encyclopédies du judaïsme parmi les lieux de mémoire où le peuple juif a souffert cruellement.

Le château de Verdun-sur-Garonne possède une étonnante tour en deux parties : carrée sur sa partie la plus basse, et ronde sur la partie supérieure.

Intéressante aussi, la belle halle du 17^e de la vieille ville fortifiée, et on pourra apprécier de nombreux pigeonniers, à Verdun-sur-Garonne et alentour. Au coeur de la vieille ville, c'est le lieu d'échanges et

de regroupements. Elle arbore côté nord (face à la mairie) une façade à fronton triangulaire de style néo-classique.

La mairie, un bâtiment de 1875 qui possède sur les trois façades six écussons de pierre où sont gravées les initiales de plusieurs artisans ayant participé à sa construction.

Les remparts qui comprennent la halle et la mairie, sont inscrits en 1946 comme site historique.

La fontaine du Touron est un vestige du port de Verdun, très actif dès le XII^{ème} siècle, époque où la Garonne serpentait au pied des remparts.

Quelques dates

Les recherches archéologiques réalisées sur Verdun-sur-Garonne et dans ses environs immédiats attestent d'une très ancienne présence humaine agglomérée.

La région de Verdun-sur-Garonne était déjà peuplée au paléolithique : des sites furent découverts à l'ouest de la commune, sur des terrasses supérieures, au bord des ruisseaux de Nadesse, Dère, Pontarras et Segonde.

Au nord et au sud, des sites surplombant la Garonne de 20 mètres, occupés du néolithique à l'époque gallo-romaine, permettaient de par leur situation, un contrôle du trafic fluvial. Plusieurs racloirs datant de l'âge du bronze furent découverts sur le territoire de la commune.

Deux fouilles furent entreprises en 1996 sur la place de l'église par Monsieur Pons du service régional de l'archéologie. Les tessons de poterie en colombins furent datées de l'âge du bronze, de l'âge du fer, de l'époque médiévale et d'époques plus proches de nous.

Le toponyme d'origine gauloise apporte la confirmation de l'existence ancienne de Verdun-sur-Garonne, sa nature de ville est prouvée par les textes anciens dès le Xe siècle.

Au milieu XIII^e siècle, Verdun-sur-Garonne est le siège d'une importante baylie regroupant 44 communautés, puis sera élevée en 1278 au rang de juderie.

En 1469 elle est jumelée à la juderie de Rivière, pour former le Pays de Rivière-Verdun, pays d'État disposant d'une assemblée régionale pour sa gestion.

Verdun-sur-Garonne a vécu les guerres du Moyen-âge puis les guerres de religion où elle prit le parti de la Ligue, mais ne subit jamais de siège vraiment dévastateur.

Le 16 avril 1789 se tint à Verdun-sur-Garonne l'assemblée générale des trois ordres de l'ensemble du Pays de Rivière-Verdun, chargée de rédiger les cahiers de doléances devant être présentés à Versailles.

Après la révolution, Verdun-sur-Garonne perd quelque peu de son importance administrative pour devenir le chef-lieu de canton qu'il est à ce jour.

En 1901, la création de la commune de Savenès ôte 681 habitants à Verdun-sur-Garonne.

Personnalités liées à la commune

Guillaume Brun (1430-1509)
Médecin de Louis XI.

François-Joseph Double (1776-1842)
Médecin, fondateur avec Antoine Portal de l'Académie nationale de médecine.

Henri Jauvert (1851-1926)
Félibre et poète.

Joseph Capgras né en 1873
Psychiatre.

Félix Piquemal né le 9 janvier 1897
Aviateur de la Grande Guerre et Directeur d'école.

Jean Raymond Bayssade né en 1913
Aviateur de la Grande Guerre.

Françoise Imbert, née en 1947
Femme politique française (PS).

Marjorie Puech, née en 1965
Vice-championne du monde de tir à l'arc 3D.

Clément Michelin né en 1997
Footballeur.

La vie associative culturelle, sportive, sociale

Le festival "d'ART d'ART" des arts de la rue présenté à Verdun-sur-Garonne par l'association Happy Culture se déroule lors de la Pentecôte depuis 20 ans. 2000 à 3000 spectateurs y viennent. Un concert de Jazz sous la halle le premier Vendredi du mois d'août est proposé gratuitement.

Un Marathon photo dans la commune est organisé le premier Samedi du mois de Juin.

Le Forum des associations est programmé début septembre.

50 associations culturelles, sociales ou sportives sont présentes sur la Commune. Il y a un cinéma de 99 places. La Maison des Jeunes & de la Culture accueille 2000 adhérents.

Une école de musique est présente dans son enceinte. Il y a aussi sur la commune une antenne des Restos du Coeur et une de la Croix-Rouge.

Côté sport on peut évoquer Ovalie Espoir (association destinée à initier des enfants en situation de handicap cognitif et comportemental à la pratique du rugby) du foot-salle, du tir à l'arc, l'Union sportive verdunoise de rugby, de la boxe Française, du football filles ou garçons, de la pétanque, ...

De nombreux artistes sont également présents sur la commune, peintres, plasticiens, sculpteurs, photographes, écrivains ... Pour en citer quelques-uns Alain Ballereau, Véronique Piaser-Moyen, Imelda D'orouville Jarry, Jean-Pierre Armand-Kierzkowski, John Parlane, Michel Boyer, Gabriel Arilla, ...

Ils participent ou sont à l'initiative de plusieurs événements tels que Seconde Prend Vie (parcours artistique bucolique), Petit Marché de l'Art, Commémoration du Centenaire de l'Armistice 14-18 ...

1 - INFOS MAIRIE



EMAIL



SITE WEB



FACEBOOK

Horaires des services de Mairie

En Mairie : 1 place de la mairie

Service Accueil

Lundi – mardi – mercredi – vendredi 8h30 - 12h et 14h - 17h

Jeudi 8h30 - 12h et 15h - 19h

Samedi 9h - 12h

Service des Passeports & Carte Nationale d'Identité sur RDV

Mercredi 9h - 12h et 14h - 17h Jeudi 15h - 18h30

Vendredi 14h - 17h

Samedi 9h - 12h

Service Paiement Cantine

Mercredi 8h30 - 12h et 14h00 - 17h00 Jeudi 15h00 - 19h00

Site annexe : 5 rue du Port

Service Urbanisme Lundi à Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 17h00

Vendredi 8h30 - 12h

Services Techniques Municipaux

Lundi à Vendredi 8h00 - 12h et 13h - 16h00

EMAIL : accueil@verdun-sur-garonne.fr

SITE INTERNET : www.verdun-sur-garonne.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/municipalite.verdunsurgaronne.3>

LE MAIRE ET LES ADJOINTS

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT EN MAIRIE SUR RDV



MAIRE
Stéphane TUYÈRES



1er Adjoint
Sophie LAVEDRINE
Urbanisme, Aménagements
& Travaux



2e Adjoint
Jean-Marc BOUYER
Finances & Administration
Générale



3e Adjointe
Matilde VILLANUEVA
Affaires sociales



4e Adjoint
Saïd IDRISSE
Développement associatif
& culturel



5e Adjointe
Yasmina BOUMLIL
Enfance & Jeunesse



6e Adjoint
Serge TERRAL
Sports & Manifestations



7e Adjointe
Aurélie DELMAS
Environnement & Cadre de vie



Conseiller Municipal Délégué
Marie-Laure COUPEAU
Commerces & Marchés



Conseiller Municipal Délégué
David GUERON
Communication



Conseiller Municipal Délégué
Bernard LESTRADE
Eau & Assainissement



Conseiller Municipal Délégué
Raphaël MARC
Voirie



Conseiller Municipal Délégué
Jean-Marc SOUBEYRAN
Prévention & Sécurité



Conseillère municipale
Delphine AVIT



Conseillère municipale
Elodie BOTTI



Conseiller municipal
Joseph
De FRAGUIER



Conseiller municipal
Bernard LABROUE



Conseiller municipal
Rémi
LAMOUREUX



Conseillère municipale
Béatrice LARROQUE
ESCABASSE



Conseillère municipale
Céline MOREL
GILLOT



Conseillère municipale
Annick RASPIDE



Conseiller municipal
Jean-Marc RASPIDE



Conseillère municipale
Sandrine RONDINI



Conseiller municipal
Pierre SEGUELA



Conseillère municipale
Catherine
VAUTHERIN



Conseillère municipale
Patricia
VIEILLEVIGNE



Conseiller municipal
Pierre YVINEC

LES COMMISSIONS

2020-2026

LE MAIRE FAIT SYSTÉMATIQUEMENT PARTIE DE CHAQUE COMMISSION MUNICIPALE.

COMMISSION URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX

Vice-présidente : Sophie LAVEDRINE

Membres de la commission : Raphaël MARC, Aurélie DELMAS, Elodie BOTTI, Pierre YVINEC, Delphine AVIT, Joseph DE FRAGUIER, Rémi LAMOUREUX, Jean-Marc RASPIDE et Bernard LABROUE.

COMMISSION FINANCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vice-président : Jean-Marc BOUYER

Membres de la commission : Sophie LAVEDRINE, Serge TERRAL, Jean-Marc SOUBEYRAN, Raphaël MARC, Rémi LAMOUREUX et Pierre SEGUELA.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF & MANIFESTATIONS

Vice-président : Saïd IDRISSE

Membres de la commission : Serge TERRAL, Jean-Marc BOUYER, Matilde VILLANUEVA, Yasmina BOUMLIL, Marie-Laure COUPEAU, Catherine VAUTHERIN, Sandrine RONDINI, Patricia VIEILLEVIGNE et Béatrice LARROQUE ESCABASSE.

COMMISSION ENFANCE & JEUNESSE

Vice-présidente : Yasmina BOUMLIL

Membres de la commission : Marie-Laure COUPEAU, Bernard LESTRADE, Annick RASPIDE, Elodie BOTTI, Pierre YVINEC, Sandrine RONDINI, Céline MOREL GILLOT et Pierre SEGUELA.

COMMISSION ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Vice-présidente : Aurélie DELMAS

Membres de la commission : Sophie LAVEDRINE, Saïd IDRISSE, Marie-Laure COUPEAU, Bernard LESTRADE, Elodie BOTTI, Delphine AVIT, Patricia VIEILLEVIGNE et Céline MOREL GILLOT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Membres : Matilde VILLANUEVA, Serge Terral, Annick Raspide, Catherine Vautherin, Sandrine Rondini et Patricia Vieillevigne.

LES DÉLÉGUÉS

AUX SYNDICATS, ORGANISMES & EPCI

2020-2026

Syndicat A.E.P - V.B.B -

Adduction Eau Potable Verdun-Bouillac-Beaupuy / Gestion de l'eau potable rive gauche de Garonne

Délégués titulaires : Stéphane TUYERES, Bernard Lestrade

Délégués suppléants : Jean-Marc Bouyer, Aurélie Delmas

Syndicat d'A.E.P Région Grisolles

Adduction Eau Potable / Gestion de l'eau potable sur la rive droite de Garonne pour Verdun, Grisolles et les communes environnantes.

Délégués titulaires : Yasmina Boumlil, Bernard Lestrade

Délégués suppléants : Jean-Marc Bouyer, David Gueron

Syndicat Mixte Assainissement Garonne - SMAG

Gestion de la station d'épuration

Délégués titulaires : Jean-Marc Bouyer, Jean-Marc Soubeyran, Bernard Lestrade, Rémi Lamouroux

Délégués suppléants : Stéphane TUYERES, Serge Terral, Aurélie DELMAS, Marie-Laure Coupeau

Syndicat d'assainissement des terres Verdun-Savenès-Aucamville

Entretien des fossés

Délégués titulaire : Stéphane TUYERES

Délégués suppléant : Serge TERRAL

Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne - SDE

Entretien de l'éclairage public et de la dissimulation des réseaux électriques.

Délégué titulaire : Sophie Lavedrine

Délégués suppléant : Raphaël Marc

Commission appel d'offres

Chargée de la mise en concurrence des entreprises lors de la passation des marchés publics.

Membres titulaires : Sophie Lavedrine, Jean-Marc BOUYER, Serge TERRAL, Raphaël Marc, Bernard Labroue

Membres suppléants : Matilde VILLANUEVA, Yasmina Boumlil, Jean-marc Soubeyran, Rémi Lamouroux, Pierre Seguela.

2 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

Retirer un imprimé en Mairie ou pré-demander sur internet sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>)

Les dépôts de dossier et les remises de titres sont sur rendez-vous :

- Mercredi 9h - 12h et 14h - 17h

- Jeudi 15h - 19h

- Vendredi 14h - 17h

- Samedi 10h - 12h

Ils peuvent se faire dans toutes les mairies équipées d'un dispositif de recueil, vous trouverez la liste de toutes les communes sur le site ANTS, voici les communes les plus proches :

- Verdun s/Garonne
- Grisolles
- Labastide St-Pierre
- Montech
- Fronton
- Beaumont de Lomagne - Montauban
- Castelsarrasin

Les déclaration de vol ou de perte se font obligatoirement en gendarmerie sauf dans le cas d'un renouvellement, la déclaration de perte se fait en mairie.

Carte d'identité gratuite pour renouvellement ou première demande. 25€ le timbre fiscaux en cas de perte ou de vol.

Timbre fiscaux pour les passeport

86 € pour un majeur - validité 10 ans

42 € de 15 à 18 ans - validité 5 ans

17 € les mineurs de moins de 15 ans - validité 5 ans

Pour les mineurs, signature et présence obligatoire d'un parent ou représentant légal et de l'enfant. Les photos des bébés et enfants de moins de 6 ans doivent se faire chez un photographe.

Photo de moins de 6 mois pour un mineur.

Photo de moins de 1 ans pour un majeur.

AUTORISATION ESTA

Les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis par voie aérienne ou maritime et qui bénéficie d'un régime d'exception de visa (pour un séjour touristique ou d'affaires n'excédant pas 90 jours) devront obligatoirement solliciter, via Internet une autorisation électronique de voyage avant leur départ, (ESTA) <https://esta.cbp.dhs.gov/>

Pour le Canada c'est l'AVE.

CARTE D'ÉLECTEUR (Gratuit)

S'inscrire avant le 6e vendredi précédent le 1er tour. L'intéressé en personne doit se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, assurance habitation). Pour plus d'informations voici un lien pour vous aider : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1962>

VENTE DE VÉHICULE

Retirer le formulaire fournis en Mairie de déclaration de cession de véhicule. Possibilité d'aller sur le site de l'ANTS pour la carte grise. <https://ants.gouv.fr/>

Aux MSAP de Grisolles et de Labastide Saint-Pierre une aide est disponible pour préparer les papiers.

CARTE DE SÉJOUR

A la Préfecture

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE (né en France)

UNIQUEMENT à la Mairie du lieu de naissance.

AVEC : Indiquer votre date de naissance Nom - prénoms du demandeur

Nom de jeune fille - Filiation complète Enveloppe timbrée pour la réponse Copie de la carte d'identité

Gratuit

EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE (né à l'étranger)

Au Service central d'état civil, 44941 Nantes Cedex.

indiquer :

date et lieu de naissance

Nom et prénoms du demandeur

Nom de naissance et filiation complète

fournir une enveloppe timbrée pour réponse

Gratuit

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

A la Mairie du lieu de mariage.

AVEC : Date de mariage

Indiquer Nom et prénoms des époux Enveloppe timbrée pour réponse

Gratuit

EXTRAIT ACTE DE DÉCÈS

Où : Mairie du lieu du décès.

AVEC : Date du décès

Indiquer nom et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse

Gratuit

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Où : Tribunal d'instance de Montauban - 05 63 21 41 60

AVEC : Pièce d'identité

Gratuit

CERTIFICAT DE CONCUBINAGE SUR RENDEZ-VOUS

Où : Mairie du domicile.

AVEC : Pièces d'identité de chacun

Justificatif de domicile au nom des 2 concubins

2 témoins qui n'ont pas de lien de parenté avec les concubins Et leur pièce d'identité

Gratuit

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Uniquement pour les documents officiels

Où : Toutes les mairies.

AVEC : Présence du ou des signataires, pièce d'identité obligatoire

Gratuit

RECENSEMENT MILITAIRE

Où : Mairie du domicile.

QUI : Les filles et les garçons à partir de 16 ans

AVEC : Pièce d'identité + Livret de famille

DÉCLARATION CHIENS DANGEREUX

Imprimer le dossier de demande de délivrance de permis de détention de chien dangereux sur internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15679>) ou le retirer en mairie.

Pièce à fournir :

- Carte identification du chien
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Certificat vétérinaire de stérilisation pour un chien de 1ère catégorie
- Evaluation comportementale
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire - Attestation de stage du propriétaire ou Attestation capacité

OCCUPATION ESPACE PUBLIC

Où : Demande d'autorisation 10 jours avant en Mairie pour la délivrance d'un arrêté municipal

Quoi : Déclaration installation benne, échafaudage, etc...

Matériaux (sable, gravier, gravats, etc ...)

COMBIEN : Payant

CONCESSION CIMETIÈRES COMMUNALES

(Ancien – Route d'Auch – Notre-Dame de La Croix)

Demande d'un emplacement à effectuer par courrier en Mairie.

Concession 15 ans : 150€ les 3m² et 300€ les 6m²

Concession de 30 ans : 240€ les 3m² et 480€ les 6m²

Concession de 50 ans : 350€ les 3m² et 700€ les 6m²

Faire en Mairie, le renouvellement de la concession avant expiration de la date.

La taxe de construction pour les caveaux et les pierres tombales avec fosse ciment est de 110€.
Le règlement sera appelé par le Trésor Public.

COLUMBARIUM

Cimetière route d'Auch

Demande d'une case à effectuer par courrier en Mairie.

Tarifs

15 ans : 200€

30 ans : 400€

50 ans : 660€

**3 - INFOS
PRATIQUES
& PERMANENCES
DIVERSES**

A VOTRE SERVICE

AU BUREAU DES PERMANENCES - 05 63 02 59 32 - 09 61 20 96 51

6 rue de la Ville, 82600 Verdun-sur-Garonne

- **Service social de la C.P.A.M** : 1er et 3ème mercredi de chaque mois - 3646 - sur RDV

- **Assistance sociale de la CAF** : RDV 1er et 3ème Mardi de chaque mois 14h à 17h - 05 63 21 08 22

- **CAP EMPLOI** : Tous les mercredi de 8h à 17h - 05 63 21 46 00

- **Conciliateur de justice** : Prendre rendez-vous au 06 71 39 08 23 - www.conciliateurs.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS - 05 63 27 09 51 MONTECH - VERDUN

Entretiens sur rendez-vous au 1 Cité des Najats, Rue du Colombier, 82600 Verdun-sur-Garonne

Assistance sociale, Conseillère économique et sociale, Consultations Protection Maternelle Infantile (PMI),

Référents personnes âgées ou handicapées, Sage-femme

MSAP

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

9 rue François Faugères 82170 Grisolles

05 63 27 05 70

Email : msap.grisolles@grandsud82.fr

Site : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/grisolles>

Horaires

Le lundi: 14h - 18h

Le mardi: 9h30 - 12h30 / 14h - 18h

Le mercredi: 9h30 - 12h30 / 14h - 17h

Le jeudi : 9h30 - 12h30 / 14h - 18h

ESPACE EMPLOI RELAIS GRISOLLES EREF- 05 63 27 05 70

9 rue François Faugere, 82170 Grisolles

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 9h - 12h et 13h30 - 16h30

CARSAT / Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - 0821 103 131 ou www.carsat-mp.fr

809 Rue de l'Abbaye, 82000 Montauban - Entretien sur rendez-vous

CICAS / Centre d'Information Conseil et Accueil de Salarié - 0810 25 82 10

225 Avenue du Père Leonid Chrol, 82000 Montauban

MISSION LOCALE - 05 63 95 00 10

9 rue de la paix, 82100 Castelsarrasin

Entretien sur rendez-vous : lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

PLANNING FAMILIAL - (Le bus itinérant) Responsable : Laurette MARTINEAU - 06 73 34 09 90

LES TRANSPORTS

AUTOCAR

BEAUMONT / DIEUPENTALE - 05 65 73 73 79

BUS A LA DEMANDE

Dessertes : Marché de Verdun-sur-Garonne / Gare SNCF Dieupentale / Grenade Translomagne :

Renseignements - 05 63 94 02 97 de 9h à 16h

Arrivée Marché à 10H - Départ Marché à 12H

S.N.C.F - 3635 / 7j/7 de 7h à 22h - 0,40€ TTC/min + prix d'un appel

DIEUPENTALE / TOULOUSE :

Infos Office de Tourisme - 05 63 64 35 19

Infos TER Occitanie : 08 00 31 31 31

Réservations : 08 36 35 35 35 (n°vert) ou www.sncf.fr

AÉROPORT BLAGNAC - 0825 380 000 ou www.toulouse.aeroport.fr

INFO ADMINISTRATIONS

SERVICE PUBLIC - www.service-public.fr

Ce portail regroupe toutes les informations utiles au citoyen et permet de télécharger des formulaires pour la plupart des démarches administratives.

CENTRE DES IMPÔTS MONTAUBAN - Tél 05 63 21 57 00 ou Fax 05 63 21 57 01

436 rue Edouard Forestié BP 620, 82000 Montauban cdi.montauban@dgi.finances.gouv.fr

IMPÔTS SERVICE - 0820 32 42 52

ACTE DE NAISSANCE EN LIGNE - www.acte-naissance.fr

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE - www.ameli.fr/assures/

CAF - www.caf.fr

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL - www.cjn.justice.gouv.fr

CADASTRE EN LIGNE - www.cadastre.gouv.fr

INFORMATION DE L'AGENCE NATIONAL DES TITRES SÉCURISÉS / ANTS

Pour le suivi des dossiers carte d'identité et passeport

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI>

SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL POUR LES ÉTRANGERS - 0826 08 06 04

Demander un extrait acte de naissance

11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex

HALTE AU BRUIT

Tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques et autres outils bruyants peuvent fonctionner UNIQUEMENT :

Du Lundi au Samedi de 8h à 12h et 14h à 20h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

POINTS PERMIS « TELEPOINTS » - www.interieur.gouv.fr

Pour consulter le nombre de points affectés au permis de conduire, munis d'un code d'accès confidentiel, obtenu soit directement en se rendant à la préfecture soit en joignant :

photocopie du permis de conduire + photocopie de la pièce d'identité + enveloppe timbrée pour la réponse

4 - SOCIAL

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS est situé à la mairie. Un agent de la commune est détaché à 50% pour assurer son fonctionnement. Sur rendez-vous l'agent peut vous apporter une aide administrative, vous conseiller sur vos droits, enregistrer votre demande de logement social et vous mettre en relation avec ces différents partenaires.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS - 05 63 02 56 90

1 Cité des Najats - 82600 VERDUN-SUR-GARONNE

ouverture : du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le vendredi sur rendez-vous

Email : mds.montech.verdun@ledepartement82.fr

L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

LA CARTE D'INVALIDITÉ

Où : Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie du domicile

LE COMPLÉMENT D'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

Où : MDPH Montauban - 0800 102 848 (n° vert)

FRAIS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

Où : Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie du domicile

LES AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Les dossiers peuvent être retirés en mairie puis envoyés et instruits par le Conseil Départemental.

Aide Sociale

Les demandes sont constituées par le CCAS à la demande des personnes puis envoyées et instruites par le Conseil Départemental.

LES AIDES AUX FAMILLES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU TARN-ET-GARONNE / CAF

329 avenue du Danemark à Montauban – 0810 25 82 10

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE / MSA pour les salariés et non-salariés agricole

180 avenue Marcel Unal à Montauban – 05 65 35 86 00

NUMÉRO URGENCE VIOLENCES INTRAFAMILIALES : 3919

LES AUTRES ACTEURS LOCAUX

CROIX-ROUGE - 05 63 30 68 41

Rue des écoles, 82600 Verdun-sur-Garonne

Présidente : Isabelle MODOL - 06 80 96 52 89

RESTOS DU CŒUR - 05 63 02 50 71

Espace Saint Pantaléon, 2 place Sainte Catherine, 82600 Verdun-sur-Garonne

Permanences en hiver, le mardi matin pour les inscriptions

Présidente : Monique ESTEL - 06 60 49 12 11 ou estelmo@yahoo.fr

SECOURS CATHOLIQUE

Presbytère - 05 63 27 77 90 Permanences le vendredi de 14h à 16h30

Présidente Bernadette SOUSSI - secours cath.verdunsurgaronne@gmail.com

5 - SCOLAIRE

Ecole élémentaire des Dareyesses - 05 63 02 50 66 - Directrice : Estelle Renart

Rue Joliot Curie

Email : ce.0820518T@ac-toulouse.fr

Ecole maternelle Jules Verne - 05 63 02 57 32 - Directrice : Sandrine Navarro

rue Louis Pasteur

Email : ce.0820516R@ac-toulouse.fr

Ecole primaire la fontaine - 09 72 57 69 29 - Directrice : Céline Corti

Chemin de la Fontaine de Paris

Email : nouvelleecole.verdun@ac-toulouse.fr

INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Où : En Mairie

COMMENT : Délivrance d'un certificat d'inscription

AVEC : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau ...) Livret de famille et pièce d'identité du parent et certificat de radiation

COLLÈGE JEAN LACAZE - 05 63 27 04 20

121 Rue du Collège, 82170 Grisolles

COLLÈGE de Verdun-sur-Garonne : Ouverture Septembre 2020.

Route d'Auch, 82600 Verdun s/Garonne.

CANTINE : 07 57 00 84 87

INSCRIPTION CANTINE

Où : En mairie ou sur le Portail Famille <https://portail.berger-levrault.fr/23172/accueil>

QUAND : Lundi au vendredi en Mairie (8h-12h et 14h-17h)

COMMENT : Inscription obligatoire à la rentrée scolaire avec possibilité de réservation annuelle ou hebdomadaire ou mensuelle.



MENU CANTINE

Où : Affichage sur panneau d'information aux 3 écoles

Site internet de la mairie : www.verdun-sur-garonne.fr

ALAE : responsable Eric COUDON

Uniquement en période scolaire

QUI : Tous les enfants

QUAND : de 7h30 à 8h20, de 12h à 13h50 et de 16h à 18h30

INSCRIPTION ALAE :

Où : A l'école auprès des directeurs de l'ALAE

ALAE ECOLE DAREYSES - 06 68 59 28 33

ALAE ECOLE JULES VERNE - 07 60 74 82 84

ALAE ECOLE LA FONTAINE - 06 98 09 79 82 ou 07 60 67 81 89

AVEC : Attestation CAF pour avoir le coefficient familial

CENTRE DE LOISIRS - 05 63 67 87 74

Où : Maison de l'enfance

QUAND : Mercredi et vacances scolaires

QUI : Marie-Chantal COMBOUL, Maison de la Jeunesse et de la Culture - 05 63 27 01 70

Association des Parents d'Elèves de Verdun/G / APEV

Président : Jérôme MAJOREL ahev82@hotmail.fr

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE / CMPP - 05 63 02 27 09

Les intervenants viennent en aide aux enfants en difficulté scolaire des écoles primaires de Verdun-sur-Garonne.

Local: 10 Rue Léon Cladel, 82000 Montauban 05 63 03 79 74

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS (RASED)

Ecole Dareysses - 05 63 64 37 84

BOURSES SCOLAIRES

- COLLÈGE

Demande de bourse au département du Tarn-et-Garonne.

Retirer un dossier de demande de bourses à la mairie du domicile ou l'imprimer sur internet :

<http://www.ledepartement.fr/mon-quotidien/etudier/laide-departementale-aux-collegiens-et-aux-eleves-internes.html>

- LYCÉE

Dossier de demande de bourse transmis par l'établissement scolaire fréquenté. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site des services civiques :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>

- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Demande de bourse au CROUS / Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires. Remplir son Dossier Social Etudiant sur internet pour faire sa demande :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du Tarn-et-Garonne :

<http://www.ledepartement.fr/mon-quotidien/etudier/aide-aux-etudiants.html>

TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE & LYCÉE

Retirer un dossier d'inscription à la mairie du domicile ou l'imprimer sur internet :

<https://www.laregion.fr/transports-tarnetgaronne-scolaire>

La Région Occitanie communique sur son site internet, les fiches horaires et des lignes régulières qu'empruntent les cars, ainsi que les documents pour une demande d'allocation particulière de transport.

Maison de la Région - 0 800 08 23 15 (n°vert) Service régional des transports du Tarn-et-Garonne

20, place Prax Paris 82000 Montauban

POINT INFORMATION JEUNESSE / PIJ - 05 63 27 01 72

Maison de la Jeunesse et de la Culture

15 Rue Clémence Isaure, 82600 Verdun s/Garonne

6 - URBANISME

SERVICE URBANISME

(hors bâtiment Mairie) situé 5 rue du Port - 07 50 56 57 03

Lundi à Jeudi 8h30 à 12h et 14h à 17h00 - Vendredi 8h30 à 12h

Emplacement sur Google Maps : <http://bit.ly/serviceURBA>

CONSULTABLE AU SERVICE URBANISME

Le cadastre

Les extraits de matrices cadastrales

Le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Le P.P.R.I (le Plan de Prévention des Risques et Inondations)

Le P.P.R.N. Mouvement de Sols - Retrait Gonflement des Argiles (Plan de Prévention des Risques Naturels)

La Z.P.P.A.U.P (la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) Consultation cadastre site internet : www.cadastre.gouv.fr

IMPRIMÉS À RETIRER AU SERVICE URBANISME OU À IMPRIMER SUR INTERNET

<https://www.service-public.fr>

Déclaration préalable (DP)

Demande de Permis de construire (PC)

Demande de Permis de construire modificatif Demande de Permis d'aménager (PA) Demande de Permis de démolir (PD) Demande Certificat d'urbanisme (CU) Demande de Permission de voirie

Demande d'arrêté d'Occupation de l'espace public et de circulation

Demande d'extrait de matrice cadastrale

RENSEIGNEMENTS AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Demande d'arrêté municipal de circulation ou d'occupation du domaine public :

Tout particulier ou toute entreprise devant occuper l'espace public, doit déposer en Mairie, une demande d'autorisation 10 jours avant la date effective de travaux. Un arrêté municipal sera alors établi.

A demander pour :

- des installations (bennes, échafaudages, déménagement ...)
- des matériaux (sable, gravier, gravats, etc ...)

VOS DÉMARCHES

Voirie départementale Conseil Départemental

Subdivision du Conseil Départemental - 05 63 64 30 30

6 rue Gustave Eiffel, 82600 Verdun-sur-Garonne

Voirie communale

Mairie ou Communauté de Communes

Centre Instructeur - 05 63 02 71 59

302 route d'Auch, Verdun-sur-Garonne

Email : cisud@grandsud82.fr

Voirie intercommunale

Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE - 05 63 30 03 31

120 avenue Jean Jaurès 82370 Labastide St Pierre

ENEDIS - 09 69 32 18 63 ou <http://www.enedis.fr>

Branchement électrique

Veolia Grisolles, 291 rue des peupliers - 0811 902 903

Service eau potable, branchement assainissement collectif et individuel

LOGEMENT

C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) - Tél: 05 63 03 80 88

100 Bd Hubert Gouze, 82000 Montauban

Conseil à la construction ou pour agrandissement.

PLATEFORME DE LA RÉNOVATION

Aide de la Communauté de Commune du Grand Sud du Tarn et Garonne et de la MSAP

Patrimoine privé et ancien - 05 63 30 03 31

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ou Bâtiments de France (terrains en ZPPAUP)

2 quai de Verdun, 82013 Montauban - 05 63 22 24 22

A.D.I.L - (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) - 05 63 63 04 68

24 Rue d'Albert, 82000 Montauban

AIDES FINANCIÈRES

DDT Montauban service financement du logement - 05 63 22 24 82

SOLIBA - 05 63 91 65 60

12 allée Consul Dupuy, 82000 Montauban

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PACT ARIM Montauban - 05 63 91 65 60

12-16 Allée du Consul, 82000 Montauban

www.anah.fr

CHANTIER DU BÂTIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS : Que faire des déchets ?

VOUS RÉALISEZ VOUS-MÊME VOS TRAVAUX

Les déchets que vous produisez doivent être éliminés via la déchetterie, en cas de gros volume par le biais d'un collecteur professionnel, faites venir une benne.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire, sous peine d'amende :- brûler les déchets sur le chantier

- abandonner ou enfouir tout déchet, même sur son propre terrain
- déverser les déchets dangereux (reste de peinture...) dans les égouts
- mélanger les déchets dangereux avec les autres déchets

Pour vous aider, l'essentiel des cas de figures qui peuvent vous amener à demander les services de l'urbanisme est regroupé dans les paragraphes suivants.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE URBANISME ?

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant les points suivants :

- Consultation du cadastre
- Informations réglementaires liées aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme PLU, Site Patrimonial Remarquable SPR et Périmètre de Protection d'un Monument Historique PPMH, Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation PPRI, etc.)
- Dépôt et pré-instruction des différentes demandes d'urbanisme (déclaration préalable DP, permis de construire PC, de démolir PD, d'aménager PA, certificat d'urbanisme opérationnel CUb)
- Dépôt et instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et certificats d'urbanisme informatifs (CUa)
- Dépôt et pré-instruction des autorisations de travaux (au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les Établissements Recevant du Public ERP)
- Demande d'arrêt de circulation (travaux, manifestations)
- Demande de permission de voirie pour travaux

Horaires d'accueil du public au 5243 Rue du Port à Verdun-sur-Garonne

Lundi à jeudi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

vendredi : 8h30 - 12h

QU'EST-CE QUE LE CENTRE INSTRUCTEUR ?

Le Centre Instructeur (CI-SUD) est un service mutualisé de la Communauté de Communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne. Conformément à la convention signée avec chaque commune, ses missions consistent notamment à conseiller les pétitionnaires sur la faisabilité de leurs projets et sur les formalités administratives nécessaires à leur réalisation, instruire les demandes au vu des règles applicables et en faisant le lien avec les autres réglementations en vigueur, ou encore rédiger les décisions à proposer au Maire. **Toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme (CUb, PC, PD, PA, DP) leurs sont transmises.**

Horaires d'accueil au public 302 route d'Auch à Verdun-sur-Garonne

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous

Tél : 05 63 02 71 59 - Email : cisud@grandsud82.fr

Pour rappel, les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées dans la mairie de la commune concernée par votre projet. La commune reste votre interlocuteur et assure le lien avec le CI-SUD. **Préalablement au dépôt, vous pouvez utilement rencontrer (sur rendez-vous, au CI-SUD), l'instructeur qui traitera votre demande.**

LE POINT SUR LES DÉMARCHES LIÉES À L'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme, sur le territoire d'une commune, distingue **quatre zones principales** : les **zones U** dites urbanisées, les **zones AU** dites à urbaniser, les **zones A** dites agricoles et les **zones N** dites naturelles et forestières. Chaque règlement précise, entre autres, le caractère de la zone, l'occupation et utilisation du sol interdites, les règles d'implantation des constructions et installations, les prescriptions relatives à l'accès, l'aspect extérieur, le stationnement.

ADAU : un nouvel outil d'Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanisme

ADAU est destiné à vous assister dans le choix du formulaire adapté à votre projet.

Ce service est appelé à évoluer et ne concerne, pour le moment, que les projets suivants :

- demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (ne comprenant pas de démolition) correspondant au formulaire **cerfa n°13406*06** ou PCMI ;
- déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, correspondant au formulaire CERFA n°13703*06 ou DPMI.

En fonction des caractéristiques des travaux, l'outil détermine les questions adéquates et la liste des pièces à fournir. A l'issue de la séquence, le pétitionnaire récupère le formulaire CERFA correspondant à son projet, complété, prêt à signer et à transmettre à la mairie accompagné des pièces nécessaires.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>



Une fois sur la page d'accès au site deux choix sont encore possibles :

- 1- l'accès par FranceConnect
- 2- la création d'un compte avec adresse messagerie et mot de passe

COMMENT SAVOIR SI UN TERRAIN EST CONSTRUCTIBLE ? = CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Pour savoir si votre projet est réalisable, il faut déposer un Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB), accompagné d'un plan de situation, d'un plan du terrain et d'une note descriptive de l'opération envisagée (**cerfa n°13410**). Le certificat opérationnel renseigne notamment sur les règles d'urbanisme applicables sur un terrain et apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais **il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet**. Le délai d'instruction d'un CUB est de 2 mois et sa validité est de 18 mois.

QUE FAIRE QUAND ON A UN PROJET DE DIVISION FONCIÈRE EN VUE DE CONSTRUIRE ? = PERMIS D'AMÉNAGER OU DÉCLARATION PRÉALABLE LOTISSEMENT

Lorsque votre projet de division foncière en vue de construire prévoit la création de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots propres au lotissement ou qu'il est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique (consultation de l'Architecte des Bâtiments de France ABF, à partir du 1er lot à détacher), c'est une demande de permis d'aménager (PA) qu'il faut déposer en mairie, au moyen du formulaire **cerfa n°13409**.

Dans les autres cas de division en vue de construire, il s'agit d'utiliser le formulaire de déclaration préalable lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager (**cerfa n°13702**).

QUE FAIRE DÈS LORS QUE L'ON A UN PROJET DE CONSTRUCTION DE GRANDE AMPLEUR ? = PERMIS DE CONSTRUIRE

D'une manière générale, le permis de construire concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Ainsi, un dossier de permis de construire est à déposer lorsque le projet a pour effet la création d'une **surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m²** (ou 40 m² s'il s'agit d'une extension en zone U) ; ou **en cas de changement de destination de la construction, si les travaux s'accompagnent d'une modification de la structure porteuse ou de la façade**. Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas. Le dossier sera constitué d'un imprimé rempli et signé (**cerfa n°13406**) et accompagné des pièces nécessaires à l'instruction (liste détaillée en page 8 du formulaire). Le dossier doit être déposé en 4 exemplaires au service urbanisme de la mairie (1 exemplaire supplémentaire si le projet nécessite la consultation de l'ABF). **Le délai d'instruction est de 2 mois pour un permis de maison individuelle, 3 mois**

pour les autres permis. Si le projet est situé dans un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique (consultation de l'ABF), 1 mois d'instruction supplémentaire s'applique.

L'obligation de recourir à un architecte dans le cadre d'un dépôt de permis concerne toute personne physique qui souhaite construire ou modifier **une construction à usage d'habitation dont la surface de plancher atteint 150 m² et plus** ; ainsi que toute personne morale (SA, SARL, SCI, GAEC, ...), quelle que soit la surface créée. D'autres cas du recours à l'architecte sont prévus par les textes.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES POUR DES AMÉNAGEMENTS DE FAIBLE IMPORTANCE ? = DÉCLARATION PRÉALABLE

Dans un certain nombre de cas, **une déclaration préalable (DP) est exigée avant de démarrer les travaux.** Elle permet à la mairie de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagements de faible importance : **création d'une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m²** (voire 40 m² s'il s'agit d'une extension en zone U) ; travaux ayant pour effet de **modifier l'aspect extérieur** d'un bâtiment; **changement de destination d'une construction sans modification des structures porteuses ou de la façade** du bâtiment. Il s'agira alors de déposer un dossier de déclaration préalable portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes (**cerfa n°13703**). Tout dossier sera constitué de l'imprimé rempli et signé et accompagné des pièces nécessaires à l'instruction (liste détaillée en page 5 du formulaire). **Le délai d'instruction est de 1 mois, majoré d'un mois si le projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique** (consultation de l'ABF)

QUAND FAIRE APPEL À L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE?

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) peut donner des conseils concernant les projets situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique.

Si vous avez un projet situé dans ces périmètres, **il vous est conseillé de le consulter avant le dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme.**

Par ailleurs, **il sera systématiquement consulté pour la délivrance d'un avis conforme**, dans le cadre d'une demande de travaux (construction, restauration, démolition, etc.) située à l'intérieur de l'espace protégé.

Responsable : Philippe GISCLARD - Architecte des Bâtiments de France

Tél : 05 63 22 24 22 - Email : sdap.tarn-et-garonne@culture.gouv.fr

Le Carmel - 2 quai de Verdun - BP 775 - 82013 MONTAUBAN cedex

Horaires d'accueil au public

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 9h à 12h

Veille de jour férié (sauf mercredi et vendredi) de 9h à 12h et de 14h à 16h

BESOIN DES CONSEILS D'UN ARCHITECTE ?

Des conseils d'architecture sont dispensés, sur rendez-vous, par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Tarn-et-Garonne (CAUE).

Un architecte-conseiller vous guide dans votre projet, qu'il soit au stade de l'acquisition du terrain ou de sa concrétisation avant l'élaboration de la demande préalable ou du dépôt de permis de construire. Ce conseil est financé par la taxe d'aménagement que le Conseil Départemental réserve au CAUE. La **consultation gratuite** vous permettra d'évaluer la pertinence de votre projet et, au besoin, l'architecte vous suggérera des alternatives ou solutions complémentaires.

Agenda des permanences, sur rendez-vous

- CAUE à Montauban, les 2ème et 4ème mercredis et vendredis après-midi du mois
- MSAP de Grisolles, les 2ème mercredis matin du mois
- MSAP de Labastide Saint-Pierre, les 2ème mercredis après-midi du mois

Plus d'informations au 05 63 03 80 88 ou à l'adresse email : caue82@ledepartement82.fr

QUE FAIRE QUAND LES TRAVAUX CONCERNENT LA VOIE PUBLIQUE ? = PERMISSION DE VOIRIE ET/OU ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour en faire la demande. En fonction de la requête, il s'agit notamment de vérifier les accès et voies perturbées, de consulter les services impactés (collecte des déchets, par exemple), de vérifier le programme des manifestations, ou encore de demander un avis au Conseil Départemental, si nécessaire. Pour une meilleure gestion de ces demandes, nous vous demandons de remplir précisément les formulaires disponibles à l'accueil ou **sur le site internet de la mairie (cerfas n°14023 et n°14024)** et de déposer vos demandes à minima quinze jours avant la date prévue des travaux. **Le délai de réponse de l'administration est de 2 mois** ; toutefois, elles sont généralement traitées plus rapidement.

VOUS SOUHAITEZ APPROFONDIR LE SUJET ?

Les démarches ci-dessus présentées sont données à titre d'exemple (**liste des cas non exhaustive**).

Si vous souhaitez d'avantage d'informations concernant la procédure et les démarches à suivre pour votre projet, le site internet Service-Public.fr propose un dossier complet (en tapant "autorisations d'urbanisme" dans l'onglet de recherche) constitué de fiches pratiques, de services en ligne et formulaires, ainsi que d'une foire aux questions.

* Un cerfa est un formulaire administratif réglementé. Il s'agit d'un imprimé officiel dont le modèle est fixé par arrêté. L'appellation «cerfa» provient du nom de l'organisme public chargé d'éditer ces formulaires : le Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs (CERFA).

VOUS TROUVEREZ LES CERFAS SUIVANTS À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE LA MAIRIE

<http://www.verdun-sur-garonne.fr/vie-pratique/urbanisme/instruction>

- Cerfa 13703-06 Déclaration préalable à la réalisations de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes
- Cerfa 13406-06 Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- Cerfa 13410-04 Demande de certificat d'urbanisme
- Cerfa_14023-01 Permission Voirie
- Cerfa_14024-01 Arrêté de Circulation
- Demande d'arrêté de circulation-stationnement



7 - DÉCHETTERIE

La déchetterie est un service du Pôle Environnement de la communauté de communes Grand Sud Tarn & Garonne.

PÔLE ENVIRONNEMENT - 05 63 64 49 80

Email: gestion@sgv82.fr

infos & horaires déchetterie et localisations : <http://www.sgv82.fr/>

Vente de composteur pour les déchets biodégradables

DÉCHETTERIE DIEUPENTALE & VERDUN-SUR-GARONNE

DÉCHETTERIE DE DIEUPENTALE

350, chemin de la Fraysse 82170 DIEUPENTALE

Lundi : 14h à 16h

Mardi au samedi : 10h à 12h et 14h à 18h

Fermeture le lundi matin, le dimanche et les jours fériés.

DÉCHETTERIE DE VERDUN-SUR-GARONNE / 05 63 64 49 80

Avenue du Mas Grenier 82600 VERDUN SUR GARONNE

Lundi : 9h à 12h

Mardi au samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Fermeture le lundi après-midi, le dimanche et les jours fériés. Attention, forte affluence le samedi.

Si possible, venez en semaine.

Les conteneurs de récupérations dans ces déchetteries sont à destination de :

- informatique & téléviseurs
- carton
- pneus usagés
- piles usagées & batteries
- gravats & démolitions

Voir aussi

Déchets acceptés

<http://www.sgv82.fr/fr/decheterie/dechets-acceptes.html>

Recyclage

<http://www.sgv82.fr/fr/decheterie/recyclage.html>

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La déchetterie est accessible seulement aux habitants et professionnels du SIEEOM Grisolles-Verdun.

Pour ce faire, une inscription GRATUITE est nécessaire, pour obtenir le Pass. Présenter une pièce d'identité et une attestation de domicile de moins de 3 ans.

Le pass vous sera envoyé par courrier. Vous aurez droit à 18 passages gratuits, ensuite cela deviendra payant.

Durée de validité du Pass : 2 ans, en cas de perte, 10€ vous seront demandés pour le remplacer.

<http://www.sgv82.fr/fr/decheterie/la-premiere-fois.html>

Le dépôt est gratuit pour les particuliers.

Pour les professionnels, un minimum de 15€ sera facturé sur tous dépôts de déchets payant au cours de l'année.

Plus d'informations pour les professionnels :

<http://www.sgv82.fr/fr/professionnels/decheteries.html>

La circulation sur la déchetterie est organisée en sens unique, nous vous conseillons de trier et d'organiser les déchets dans votre véhicule.

TOURNÉE POUBELLES (voir plan page suivante)

TOURNÉE 15 : Ordures ménagères le LUNDI et le JEUDI / Collecte Sélective le VENDREDI

TOURNÉE 8 : Ordures ménagères le MARDI / Collecte Sélective le JEUDI en semaine paire

TOURNÉE 7 : Ordures ménagères le VENDREDI / Collecte Sélective le JEUDI en semaine impaire

TOURNÉE 11 : (Notre-Dame) Ordures ménagères le JEUDI / Collecte Sélective le MERCREDI en semaine impaire

LES CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION SUR LA COMMUNE :

Surtout ne rien déposer au pied des conteneurs

VERRE

Mise à disposition de bornes d'apport volontaire

- Rue Gustave Eiffel (proche caserne des pompiers)
- Stade + Route d'Auch
- Rue Perbosc
- Route d'Auch (cimetière)
- Parc de Garonne
- Notre Dame + Boulodrome
- Rue de la Résistance
- Chemin de la Mancenque
- Salle des fêtes + Rue du Port
- Lotissement Encessoy
- Chemin des Guiraudis (parking Brico Verd'1) - Route d'Aucamville
- Les Mauroux
- Résidence du Petit Prince

PAPIER

Mise à disposition de bornes d'apport volontaire

- Stade
- Route d'Auch
- Rue Perbosc
- Route d'Auch (cimetière)
- Notre Dame
- Route d'Aucamville
- Rue du Port (services techniques)
- Chemin des Guiraudis (parking Brico Verd'1) - Rue Gustave Eiffel (pompiers)

TEXTILES

Mise à disposition de bornes d'apport volontaire

QUOI : Vêtements, chaussures attachées par les lacets, linge de maison, petite maroquinerie

- Parking Super U
- Route d'Auch (cimetière) - Stade
- Parking Brico Verd'1
- + Déchetteries

PILES USAGÉES

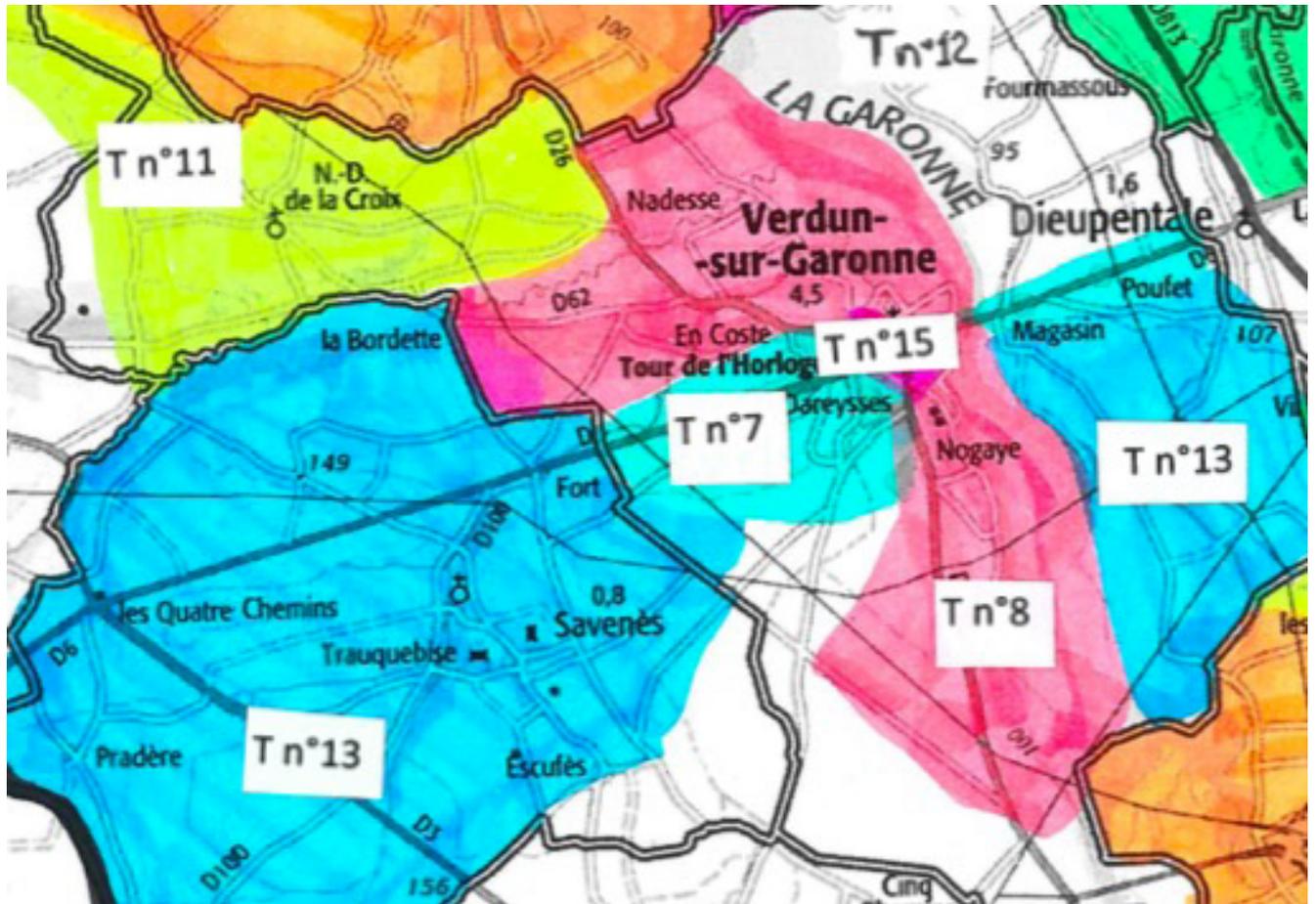
Mise à disposition d'un conteneur

- Super U
- Intermarché
- + Déchetteries

GRAVATS ET DÉMOLITIONS / Décharge interdite par la Préfecture

- Déchetteries de Dieupentale et Verdun/Garonne

Pour les grandes quantités vous pouvez faire appel à des entreprises pour faire venir une benne.



8 - URGENCES & SANTÉ

GENDARMERIE

Tél : 17 ou 05 63 27 03 61

POMPIERS

Tél : 18 ou le 112

MÉDECINS DE GARDE

En dehors des horaires d'ouverture des cabinets tél : 3966

PHARMACIES DE GARDE

Renseignements par téléphone : 3237

MÉDECINS VERDUN-SUR-GARONNE

Ourliac Corinne • Suspene Jean-Pierre • Barcellini Aure • Lasserre Etienne / 05 63 64 34 00
Faral Patrick / 05 63 64 33 01

MÉDECINS VOISINS

Larroque Daniel - Mas-Grenier / 05 63 02 53 25
Romero Nathalie - Aucamville / 05 63 02 27 79

INFIRMIERS

Coupeau Marie Laure - Place Bédélère / 05 63 27 75 71
Preniere-Perin Anne - 74 rue Joliot Curie / 06 30 24 90 16
Thomas Franck - 74 rue Joliot Curie / 05 63 02 56 92
Roussel Maryvonne - 4 rue du Roudou / 05 63 64 46 75

PHARMACIES VERDUN ET ALENTOURS

Rideau - Verdun / 05 63 02 50 19
Tremege-Nogig - Verdun / 05 63 02 50 68
Bonnet - Aucamville / 05 63 02 68 02
De Lomagne - Beaumont / 05 63 02 31 53
Vedrenne - Beaumont / 05 63 02 31 89
Centomo-Cazes - Canals / 05 63 64 01 57
Laugero - Finhan / 05 63 65 52 78
Bernon-Ferrer - Grenade / 05 61 82 61 23
Grand-Selve - Grenade / 05 61 82 61 24
Phag - Grisolles / 05 63 27 27 27
Tastavy - Mas-Grenier / 05 63 02 51 29

AMBULANCES

Marc Ambulance - 4 rue Léo Lagrange / 05 63 64 33 33

9 - TOURISME

L'Office du Tourisme est un service de la Communauté de communes Grand Sud Tarn & Garonne.

OFFICE DU TOURISME - 05 63 64 35 19

19 rue Gabriel Péri, 82600 Verdun-sur-Garonne

Animatrice en développement touristique : Sandie EL AMARI - sandie.elamari@grandsud82.fr

Vous y trouverez :

- Plan du département Tarn & Garonne et de la région Occitanie
- Guides de randonnée & des animations
- Informations touristiques et locales
- Adresse de restaurants
- Vente d'ouvrages des Groupe Histoire locaux
- Horaires de trains

HORAIRES D'OUVERTURE

OCTOBRE À AVRIL

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

MAI À SEPTEMBRE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30 Samedi 9h - 12h

JUILLET ET AOÛT

Mardi au Samedi 9h - 12h et 14h-18h

10 - ASSOCIATIONS

SPORT

ASSOCIATION SPORTIVE FOOT SAVENES-VERDUN (ASSV)

Allées des Remparts

Président Gérard LAVERON - 06 82 21 26 92

Secrétaire Géraud COUDERC - 06 84 97 85 05

ECOLE DE FOOT GARONNE & GASCOGNE

Nicolas LEMAITRE - 06 27 314 34 10

Email : garonne.gascogne@orange.fr

BOXE FRANÇAISE ULTIMATE SAVATE

Alexandre SCOZZARO - 06 67 88 37 35

Email : ultimate.sbf@gmail.com

TENNIS CLUB VERDUNOIS

André AUVILLA - 05 63 02 61 89

LES VOLANTS VERDUNOIS

Olivier DERAM - 06 66 16 79 79

Email : badverdun@gmail.com

PÉTANQUE VERDUNOISE

Raphaël MARC - 06 40 48 60 77

Email : marcraphael82@yahoo.fr

LE GUIDON VERDUNOIS

Daniel LAHIRLE - 05 63 67 31 98

Email : francoise.lahirle@orange.fr

ECOLE DE RUGBY

Stéphane BOUSQUET - 06 11 59 47 15

Email : usvr.ecole@orange.fr

RUGBY U.S.V

Président : Florian BLANC - 06 98 02 48 71

Secrétariat : Francis LAGRANGE - 06 18 73 89 34

Siège : 05 63 02 25 78

Email : usv.rugby82@orange.fr ou florian.smi@gmail.com

LOS VEILHS

Marc BADER - 06 18 89 69 95

Email : metreurdubatiment31@gmail.com

OVALIE ESPOIR

Betty LARROQUE - 05 63 02 50 13 ou 06 09 14 14 12

Email : secretariat.ovalieespoir@gmail.com

ECOLE TOULOUSAIN D'AÏKIDO AMETSUCHI

Luc ARROYAS - 06 34 21 75 58

Email : etaa.arilla@gmail.com

BOULE VERDUNOISE

Maurice PITET - 05 63 64 35 01

HAPPY DANSE 82 (Cours de rock, danses latines et danse de salon)

Nicolas VERDUGAUD - 06 13 22 33 58

Email : happydanse82@yahoo.com

Site internet : <https://www.facebook.com/happy.happydanse>

SOCIETE DE CHASSE Association Communale de Chasse Agréée

Mathieu LAMAUROUX - 06 73 33 50 06 ou 06 25 37 21 81

SOCIÉTÉ DE PÊCHE DU CANTON

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Jean-Marc LAFFARGUE - 06 25 07 69 06

Email : jmdomilaf@gmail.com

CARPE ET GARONNE

Président : Michaël CHANDELIER - 06 68 47 98 00

Email : carpillon30@hotmail.fr

SPRINTEAU CLUB - En bateau sur Garonne

Président : Christian VALETTE - 05 63 64 30 94

Email : andre.chesnais@orange.fr

MAISON DES JEUNES & DE LA CULTURE

15, rue Clémence Isaure - 05 63 27 01 70.

Site : <http://www.mjc82.com>

CULTURE

HAPPY CULTURE (Arts de rue)

Myriam VALTON - 06 25 01 69 44 Email : happyculture82@gmail.com

ASSOCIATION NI 1 NI 2

Jean Pierre BARAILLÉ - 05 63 02 74 13 ou 06 28 79 40 33

Email : gayjoelle@neuf.fr

COMPAGNIE NOTES DE PASSAGE Noémie PAYRASTRE

Email : notesdepassage@free.fr

L'AUGUSTE RÊVE

Annie DELAYE - 06 10 08 22 86 Email : laugustereve@gmail.com

GROUPE HISTOIRE DE VERDUN-SUR-GARONNE

RECHERCHE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

Clémentine CAMBROUSSE - 06 82 16 78 43

Email : clem.cambrouse@gmail.com

Site internet : <https://sites.google.com/site/groupehistoireverdun82/>

Ô RAISON DES TOILES Estelle HAMEL

Email : s.tel.h@hotmail.fr

ZOUZOUT PROD

Aurore FLEURY - 06 02 39 47 09

Email : zouzoutprod@gmail.com

JOE GROOVE

Johan MOLINARIE - 06 33 79 49 97

johan.molinarie@gmail.com

MAISON DES JEUNES & DE LA CULTURE

15, rue Clémence Isaure - 05 63 27 01 70.

Site : <http://www.mjc82.com>

JEUX

BRIDGE CLUB

Alberte MONCOSI - 05 63 02 63 49

Email : alberte.duquesnoy-moncosi@orange.fr

TRIO POKER CLUB

Cédric JANY - 06 61 08 55 13

Email : cedric-jany@hotmail.fr

MAISON DES JEUNES & DE LA CULTURE

15, rue Clémence Isaure - 05 63 27 01 70.

Site : <http://www.mjc82.com>

SOCIAL - SOLIDARITÉ

LES DONNEURS DE SANG

Jeanine MARGARIT - 05 63 02 55 06

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Isabelle MODOL - 06 80 96 52 59

Place des écoles, 82600 Verdun-sur-Garonne

Email : ul.verdunsurgaronne@croix-rouge.fr

DEMAIN LA VIE (Téléthon)

Lydie DEMOT - 05 63 02 64 64 ou 06 98 67 40 41 Email : demainlavie82@gmail.com

SECOURS CATHOLIQUE

Bernadette SOUSSI - 06 13 07 08 69

1 rue de la ville Le Presbytère, 82600 Verdun-sur-Garonne

Email : secourscath.verdunsurgaronne@gmail.com

CLUB DES AÎNÉS VERDUNOIS

Arlette ESPARBE - 06 72 84 20 66 Email : lesainesdeverdun@gmail.com

AÎNÉS DE GARONNE ET GASCOGNE

Chantal CHAMPIE - 06 73 92 55 60 Email : max.champie@orange.fr

LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE

Joyceline MOURLHOU - 09 54 51 34 56 Email : animation.mr.verdun@orange.fr

LES RESTAURANTS DU COEUR

Monique ESTEL - 06 60 49 12 11 Espace Saint Pantaléon

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE F.N.A.C.A.

(Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie)

M. LABORDERIE - 06 71 38 22 33

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Cédric PIROLA - 07 81 13 85 57

Caserne route du Mas-Grenier, 82600 VERDUN SUR GARONNE

Email : amicale.pompiers.verdun@gmail.com

ANIMATIONS

COMITE DES FETES DU BRUIT

Email : contact.dubruit@gmail.com

ASSOCIATION NOSTRADAMOISE

(animation hameau de Notre Dame de la Croix) NOTRE DAME 82600 VERDUN SUR GARONNE

Jérôme MARTY - 05 63 65 75 54 ou 06 27 75 49 29

Email : asso-nostradamoise@hotmail.fr

PETITE ENFANCE / ENFANCE

ASSOCIATION BOUTS DE CHOUX ET DÉCOUVERTES

Sylvie DEJEAN - 06 31 78 44 08 ou 06 04 47 50 74

Email : murielle.gautier@free.fr

ASSOCIATION À PETIT PAS

Sylvie MARAN - 06 22 81 25 24

Email : apetitspas82@gmail.com

LES PETITS EXPLORATEURS

Lauriane MAJOREL - 06 72 88 18 68

Email : lespetitsexplorateurs82@gmail.com

Association des Parents d'Elèves de Verdun/G / APEV

Président : Jérôme MAJOREL - 06 87 91 80 44

Email : apev82600@gmail.com

DIVERS

ASSOCIATIONS DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRE

Edith GEOFFROY

Email : edith.geoffroy@orange.fr

AMICALE DES ÉLEVEURS FÉLINS ET CANIN

Raymonde LE ROUX - 05 63 02 64 80

Email : georgesleroux0880@orange.fr

LES COLIBRIS 82 ET INCROYABLES COMESTIBLES VERDUN-SUR-GARONNE

Présidente Isabelle MODOL - 06 80 96 52 89

Email : assocolibris82.verdun@gmail.com

MON HEURE À MOI

Dominique ROQUES - 06 51 92 99 00

Email : monheureamoi@heb3.org

UNIS GARONNE

Présidents : Joanna PAOLETTI & Philippe ALBERT

44 rue Joliot-Curie, 82600 Verdun-sur-Garonne

Email : unisgaronne@gmail.com

12 - LOCATION DE SALLE ET DE MATÉRIEL COMMUNAL

La mairie prête ou loue du matériel communal aux particuliers et aux associations
Site internet : <http://www.verdun-sur-garonne.fr/vie-pratique/location-materiel-et-salles>
Email : associations@verdun-sur-garonne.fr
TEL : 05 63 02 50 36

LES SALLES ET TERRAINS MUNICIPAUX À DISPOSITION

Pour consulter la disponibilité de chacun des équipements proposés ci-dessous ou réserver l'une des salles, contacter la mairie.

Salle des fêtes de Verdun-sur-Garonne (400 personnes)
Salle des fêtes de Notre-Dame (100 personnes)
Little Pub (100 personnes)
D'autres salles sont à disposition des associations uniquement.

Tarifs pour les Verdunois :

Pour 24h, du Lundi au Vendredi, le tarif est de 80€.
Pour 24h pendant le week-end (samedi, dimanche ou jour férié) le tarif est de 100€.
Pour un week-end complet le tarif est de 180€.

MATÉRIEL COMMUNAL EN PRÊT ET LOCATION À DISPOSITION

Vous devez faire une demande à la mairie
Effectuer le retrait et le retour au local des Services Techniques situé 5243 Rue du Port

Le petit matériel disponible à la location GRATUITEMENT :

Tables pliantes blanches en plastique (182x75cm soit 6 personnes)
Tables pliantes en bois (200x69cm soit 6 personnes)
Bancs en bois pliants (197x24cm soit 6 personnes)
Bancs en bois fixe (192x31cm soit 6 personnes)
Chaises

Le gros matériel est disponible à la location PAYANT :

Tente de réception blanche (3x4,5m) 13,5m² : 50€
2 tentes de réception blanches (3x4.5) soit 27m² : 70€
3 tentes de réceptions blanches (3x4.5) soit 40,5m² : 100€
1 tente de réception blanche (5x8) 40m² : 100€
2 tentes de réception blanches (5x8) soit 80m² : 150€
Petit marabout bleu et blanc (6x4) soit 24m² (prévoir 4 personnes pour monter la structure) : 70€

Pour les associations, entreprises et entrepreneurs de Verdun-sur-Garonne ou extérieurs à la commune, contacter directement la mairie pour vous renseigner sur les modalités spécifiques.

En cas de dégradation, de perte ou de vol, les dommages vous seront facturés.

POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez envoyer un email à : accueil@verdun-sur-garonne.fr
ou appeler l'accueil de la mairie au 05 63 02 50 36.

COURT DE TENNIS À DISPOSITION

Le court de tennis du boulodrome est disponible gratuitement à l'ensemble des Verdunois(es), leur permettant de s'initier au tennis.

Règlement disponible ici : <http://bit.ly/2HEob6h>

**13 - COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
GRAND SUD TARN
& GARONNE**

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE - 05 63 30 03 31

120 avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide St-Pierre

- Secrétariat général

- Finances

- Ressources humaines

- Marchés publics

- Communication

- Politiques transversales : mobilité, énergie climat et développement durable, politiques territoriales et numérique

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

PÔLE ENVIRONNEMENT - 05 63 64 49 80

350 Chemin de la Fraysse, 82170 Dieupentale

- Déchets ménagers et assimilés

- Milieux aquatiques

- Assainissement Non Collectif et assainissement - Service eau

PÔLE ÉCONOMIE ET EMPLOI - 05 63 27 14 34

8 Rue Mouscane, 82700 Montech

- La gestion des zones d'activités dont Grand Sud Logistique

- L'animation économique territoriale

- L'Espace Rural Emploi Formation (EREF) qui compte 3 antennes : Grisolles, Labastide Saint-Pierre et Montech - Le tourisme (Office de tourisme de Montech, bureau d'information touristique de Verdun/G, base de loisirs de Saint-Sardos)

PÔLE POLITIQUES SOCIALES - 05 63 02 71 59

302 Route d'Auch, 82600 Verdun/G

- Maison des Services Au Public / MSAP

- Centre Social Intercommunal / CSI

- Centre Intercommunal Action Social / CIAS - Chantier d'insertion

PÔLE AMÉNAGEMENT - 05 63 30 03 31

120 avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide St-Pierre

- Urbanisme, PLU communaux, PLUi, Autorisation du Droit des Sols - Voirie

- Services techniques

- Gestion des bâtiments

- Services numériques

PÔLE CULTURE - 05 63 30 03 31

120 avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide St-Pierre

- la lecture publique

- les écoles de musique intercommunales - la Négrette et le spectacle vivant

PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE - 05 63 02 71 59

302 Route d'Auch, 82600 Verdun-sur-Garonne

Compétence Petite Enfance (Relais Assistants Maternels / RAM, crèches) et Enfance Jeunesse.

RAM

Pôle de Verdun-sur-Garonne - 05 63 30 86 21 ou 06 87 80 58 36

415, route d'Aucamville - 82600 Verdun-sur-Garonne

Contact : Sonia CHARLOU-BOTTIER - Email : sonia.charlou-bottier@grandsud82.fr

Pôle de Grisolles - 05 63 64 12 26 ou 06 85 92 90 54

1, rue Alphonse Daudet - 82170 GRISOLLES

Contact : Patricia RAU - Email : patricia.rau@grandsud82.fr

Pôle de Montech - 05 63 27 14 30 ou 07 61 78 28 54

7, faubourg du 4 septembre - 82700 Montech

Contact : Gaëlle FAUNIERES - Email : gaelle.faunieres@grandsud82.fr

ATELIERS D'ÉVEIL

Verdun-sur-Garonne : Centre Socio-Culturel Jeudi 9h00 - 12h00

Mas-Grenier : crèche - Tél: 05 63 27 75 46 Lundi et Mardi 9h00 - 12h00

CRÈCHES INTERCOMMUNALES

Gérées par l'Association « A deux mains » - Président : Benoît SALT Y

2 rue du Tour du Four, 82600 Verdun-sur-Garonne.

Comment inscrire votre enfant ? Vous devez adresser un courrier au Président de l'Association « A deux mains en mentionnant le nom, prénom et l'âge de l'enfant, ainsi que l'adresse complète des parents.

CRÈCHE VERDUN-SUR-GARONNE - 05 63 65 31 22

13 rue Louis Pasteur, 82600 Verdun-sur-Garonne Directrice : Bénédicte DAVID

Mail : adeuxmains2@wanadoo.fr

CRÈCHE MAS-GRENIER - 05 63 27 74 71

Rue des Jardins

Directrice : Elodie MARCATO

Email : creche.masgrenier@orange.fr

Horaires d'Ouverture :

lundi au vendredi 7h30 - 19h00

UN PROJET À CONCRÉTISER ?

Vous êtes entrepreneur, artisan, commerçant, particulier ou une association ? si vous avez un projet (création d'entreprise, de commerce, rénovation d'habitat, aménagement touristique...) la Communauté de Communes peut vous aider à :

- Mieux définir votre projet
- Monter votre dossier
- Obtenir des financements du Conseil général, du Conseil régional de l'Etat, de l'Europe
- Se charger des démarches auprès des partenaires
- Assurer le suivi du projet

Ce service est entièrement GRATUIT

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PACT ARIM Montauban - 05 63 91 65 60

12-16 Allée du Consul, 82000 Montauban

www.anah.fr

14 - STATIONNEMENT

ZONE BLEUE ET ARRÊT MINUTE

- ZONE BLEUE : DURÉE 1H30

- plage horaire : du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 14h à 18h30, le dimanche et jours fériés : de 8h00 à 12h30

- ARRÊT MINUTE : DURÉE 15 MINUTES

mêmes plages horaires.

STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE : PRIORITÉ AUX ACTIVITÉS COMMERCANTES

L'objectif est simple :

- créer des conditions favorables pour maintenir et développer les activités de commerces et de service
- mise en sécurité de la place de l'Éperon

La municipalité a rencontré l'association des commerçants Unis Garonne pour travailler ensemble ces deux enjeux. Vous trouverez sur les cartes ci-contre les aménagements retenus qui sont, pour les principaux :

- Place de l'Éperon :

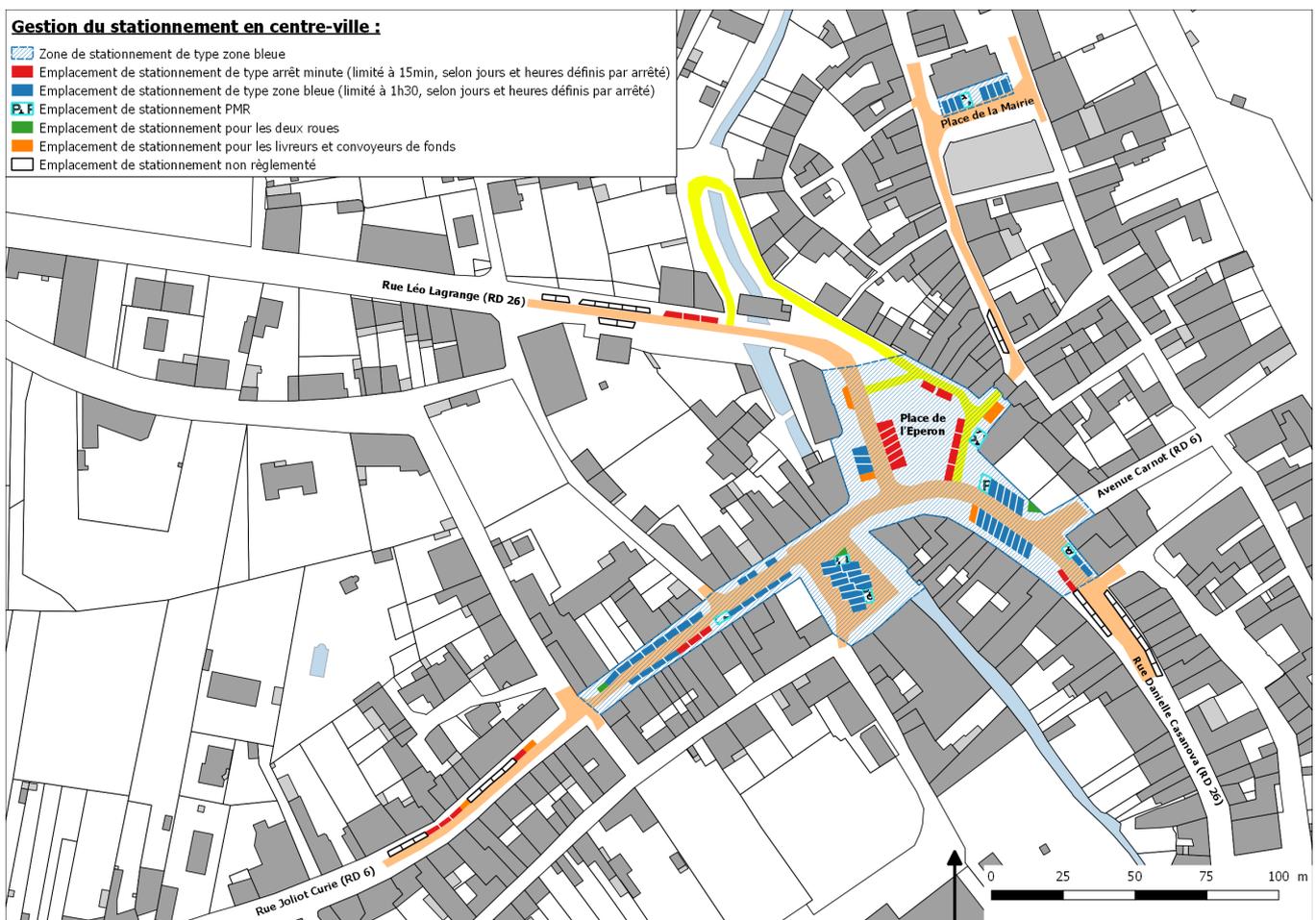
Mise en place d'un sens unique de circulation et stationnement de type «arrêts minutes».

- Zone bleue :

Délimitation d'une zone bleue continue depuis la rue Joliot Curie (croisement avec la rue Saugnac) jusqu'à la rue Danielle Casanova (croisement avec la rue Tour d'Hoste).

Stationnement autour de la place Colonel Blas en zone bleue.

Merci à tous de respecter ces aménagements et œuvrer ainsi à un centre ville dynamique !



15 - EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

SIAEP / SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE GRISOLLES

mairie de Grisolles - 4 av de la République

Tél : 05 63 26 57 99

Email : siaep.grisolles@orange.fr

SMAG / SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT GARONNE

291 rue des Peupliers 82170 GRISOLLES

Tél : 05 63 65 90 26

Email : smag82@orange.fr

VBB / SYNDICAT D'EAU POTABLE VERDUN-BOUILLAC-BEAUPUY

mairie de Bouillac - Le Bourg - 82600 Bouillac

Tél : 05 63 02 52 73

VEOLIA

site web : <https://www.service.eau.veolia.fr/home.html>

- Agence de Grisolles

291 Rue des Peupliers, 82170 Grisolles

Tél : 03 23 69 10 22

05 61 80 09 02

